

LABEL « SPORT SANTE BIEN-ÊTRE 974 »

- Charte d'engagement -

La charte s'adresse à toutes les structures qui proposent une offre de pratique « sport santé bien-être » (SSBE) répondant au cahier des charges du label régional « sport santé bien-être ».

Elle représente la démarche d'engagement de ces structures dans le développement du SSBE sur le territoire Réunionnais dans un esprit de réseau et le respect de valeurs éthiques et déontologiques.

Cet engagement des structures au respect des critères de sécurité et de qualité conditionne l'attribution du label sport santé pour tous - SSPT et sport santé sur ordonnance – SSsO et permet l'utilisation des logos SSBE.

Ce label est une reconnaissance des compétences spécifiques développées par ces structures, et valorise leur contribution au développement du « sport-santé » à la Réunion.

La structure promotrice d'une activité « sport santé bien-être » s'engage à :

1. Promouvoir l'inscription des pratiquants dans une démarche d'activités physiques et sportives quotidiennes et de réduction des comportements sédentaires conformément aux recommandations nationales.
2. Respecter les critères de sécurité et de qualité inscrits dans le cahier des charges conditionnant l'obtention du label.
3. Proposer une activité physique à des fins de santé, en valorisant une approche motivationnelle respectueuse de l'intégrité physique des participants.
4. Respecter la confidentialité des données médicales.
5. Respecter les prescriptions thérapeutiques et l'éducation sanitaire, ne pas formuler de diagnostic, ni de prescription et ne jamais demander à un patient d'interrompre son traitement.
6. Ne pas prodiguer de conseils de nutrition sans être titulaire d'un diplôme reconnu.
7. Promouvoir une pratique d'activité physique adaptée et respectueuse de l'environnement.
8. Respecter et faire respecter les règles d'hygiène et de sécurité.
9. Prévenir et lutter contre toutes formes de conduites dopantes.
10. Ne pas vendre, ni mettre à disposition, ni promouvoir les compléments alimentaires, les boissons énergisantes, et l'alcool.
11. Lutter contre toutes les formes de discriminations, de violences et de harcèlements.
12. Encourager et favoriser une activité physique mixte (hommes/femmes, personnes valides/ en situation de handicap, intergénérationnelle) par l'adaptation de celle-ci et du matériel sportif utilisé.
13. S'inscrire dans une logique d'amélioration continue de la qualité de l'offre proposée sur la base d'une évaluation et de réajustements réguliers.
14. Adopter des pratiques loyales envers les autres structures.
15. Respecter l'éthique sportive.
16. Informer les institutions (ARS de la Réunion et DRAJES) de toute modification en lien avec l'activité labellisée.

Je reconnais avoir pris connaissance de cette charte et m'engage à la respecter.

J'accepte le traitement et la diffusion des données relatives à la structure, aux activités proposées et aux encadrants durant toute la durée de validité de la labellisation.

Nom de la structure :

Le / / , Signature du président et cachet de la structure